



1102156301

DATE DEPOT : 2011-03-07

NUMERO DE DEPOT : 2011R021969

N° GESTION : 1970B04250

N° SIREN : 702042508

DENOMINATION : LEO JEGARD ET ASSOCIES - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTAE

ADRESSE : 5 rue du Havre 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2010/12/20

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU DIRECTOIRE

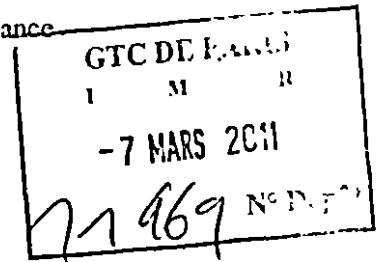
CHANGEMENT DE PRESIDENT

NOMINATION DE VICE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLA

FOR 1252.

## LEO JEGARD ET ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable  
Et de Commissariat aux Comptes  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au Capital de 131.600 Euros  
Siège Social : 5, Rue du Havre  
75008 - PARIS  
702 042 508 R.C.S. PARIS



☆☆☆

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PN-7 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2010 CW - C2 du CS - 7F

☆☆☆

Les Membres du Conseil de Surveillance se sont réunis spontanément à 15 Heures, au 23 Rue du Clos d'Orléans à Fontenay sous Bois, à l'issue de l'Assemblée Générale du même jour.

#### SONT PRESENTS :

Monsieur	JEGARD	Léo	Président
Monsieur	VENTRE	Daniel	Membre
Monsieur	ROUX	Alain	Membre
Monsieur	JEGARD	François	Membre nouvellement élu

Les Membres du Conseil présents émargent le registre des présences en entrant en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Léo JEGARD, Président du Conseil de Surveillance.

Le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de plus de la moitié de ses membres et, en conséquence, peut valablement délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Démission d'un membre du Directoire,
- Nomination d'un membre du Directoire,
- Désignation d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance,
- Désignation d'un vice-président du Conseil de Surveillance

Le Président constate également que Monsieur Pierre-Bernard WILLOT, Président du Directoire, régulièrement convoqué, est présent.

71

Le Conseil prend alors les décisions suivantes :

**1. Démission d'un membre du Directoire**

Monsieur François JEGARD, nouvellement élu membre du Conseil de Surveillance de la Société, présente sa démission de membre du Directoire.

Les autres membres du Conseil de Surveillance prennent acte de cette démission et l'acceptent.

**2. Nomination d'un membre du Directoire**

En application de l'art 15 des statuts, le Conseil de Surveillance nomme comme nouveau membre du Directoire, Monsieur Franck NACCACHE, associé du Cabinet, expert-comptable diplômé inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile de France, Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Introduit en séance, Monsieur Franck NACCACHE remercie les membres du Conseil de Surveillance de la Confiance qu'il lui témoigne et déclare qu'il n'exerce aucun autre mandat ou aucune autre fonction qui serait de nature à lui empêcher d'exercer les fonctions confiées.

Le conseil de Surveillance prend acte du contrat de travail, du 1/10/2000 en tant qu'expert comptable dont était titulaire Monsieur Franck NACCACHE avant la présente nomination et qui continue à porter son plein effet.

**3. Désignation d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance**

Monsieur Léo JEGARD ayant fait savoir à ses collègues qu'il souhaitait être déchargé de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance avant la fin de l'année, ceux-ci accèdent à cette demande et remercient le Président de son action en tant que Président du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance nomment, à compter de ce jour, comme nouveau Président du Conseil de Surveillance, Monsieur François JEGARD, associé de la Société, expert-comptable diplômé inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris Ile de France, Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Monsieur François JEGARD remercie les membres du Conseil de Surveillance de la confiance qu'il lui témoigne et déclare qu'il n'exerce aucun autre mandat ou aucune autre fonction qui serait de nature à lui empêcher d'exercer les fonctions confiées.

Le conseil de Surveillance prend acte du contrat de travail, du 1/12/1997 en tant qu'expert comptable dont était titulaire Monsieur François JEGARD avant la présente nomination et qui continue à porter son plein effet.

Sa rémunération en tant que membre du Conseil de Surveillance sera fixée ultérieurement.

#### 4. Election du vice-président

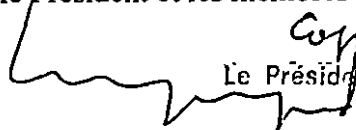
A l'unanimité, le Conseil élit Monsieur Léo JEGARD vice-président pour une durée qui ne puisse excéder celle de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Léo JEGARD remercie les membres du Conseil de leur confiance, et déclare accepter ces fonctions.

Sa rémunération sera fixée dans une prochaine réunion.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 H 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et les membres du Conseil.

  
Le Président du Conseil de Surveillance

*Copie certifiée conforme*